Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_229_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Catherine DREZET, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Dominique PORTAL donne pouvoir à Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Vanessa GERTSCH.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2026-229

Membres en exercice : 69 Présents : 62 Absents : 7 Pouvoirs : 5

FINANCES
PRESCRIPTION DES RETENUES DE GARANTIE

Les retenues de garanties sont des sommes prélevées sur les paiements dus aux entreprises titulaires de marchés publics – généralement à hauteur de 5 % du montant du marché – afin de couvrir la

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_229_DELIB-DE

collectivité contre d'éventuelles malfaçons ou non conformités constatées à la réception des travaux ou prestations.

Tant que les réserves subsistent, la collectivité est fondée à conserver ces sommes, dans l'attente que l'entreprise lève les désordres. Si l'entreprise ne procède pas aux reprises nécessaires ou si les parties ne parviennent pas à un accord amiable, la retenue reste bloquée. Ces retenues de garanties peuvent également ne pas être réclamées par les prestataires alors même que le marché public est soldé.

Or, une créance détenue par une collectivité publique est prescrite au bout de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis. Cependant, la prescription ne joue pas automatiquement : elle doit être validée par la collectivité et celle-ci conserve la faculté de renoncer à restituer la garantie à l'entreprise. Cette décision appartient à l'assemblée délibérante qui doit l'autoriser expressément.

Le comptable public de Lamballe Armor a transmis une liste de retenues de garanties anciennes dont certaines sont désormais prescrites, correspondant aux exercices 2021 et antérieurs.

Après vérification :

1. Il est demandé l'autorisation de renoncer à la restitution des garanties ci-dessous puisque les entreprises concernées n'existent plus. Ces montants constitueront des recettes pour le budget principal, le budget annexe transport et le budget annexe des parcs d'activités.

Date de l'écriture	Budget	Référence des pièces	Entreprises	Montant de la retenue de garantie
01/03/2017	Budget principal	164360031	HAQUIN MICHEL	97,32
07/07/2016	Budget principal	380810311	LE PUIL PAYSAGE	1 241,74
30/11/2016	Budget principal	408391311	LE PUIL PAYSAGE	148,2
07/05/2014	Budget principal	12067378611	SARL CSI/REGUL RG CSI MDT799/2012	947,06
06/11/2009	Budget principal	Encaissement avant émission de titre pour migration/667525821	TIERS REPRISE 022007/CMIA	29,96
28/02/2019	Budget principal	566890811	TECHNIC ETANCHEITE	1 352,13
11/03/2019	Budget principal	569110611	TECHNIC ETANCHEITE	2 682,84
19/11/2019	Budget principal	616760911	TECHNIC ETANCHEITE	2 055,43
21/03/2017	Parcs activités	706384901731	TP CE SAS	46,23
13/07/2017	Transport	382520011	LE PUIL PAYSAGE	245,54

2. Il est proposé de restituer aux entreprises les retenues de garanties ci-après. En effet, rien ne justifie leur conservation et le délai de 4 ans est prescrit. Une délibération est nécessaire pour cela.

Date de l'écriture	Budget	Référence des pièces	Entreprises	Montant de la retenue de garantie
28/02/2019	Budget principal	567200311	BEUREL YVON TP SARL	102,24
15/05/2020	Budget principal	650030211	BEUREL YVON TP SARL	471,31
03/12/2020	Budget principal	685991811	BEUREL YVON TP SARL	188,35
15/09/2020	Budget principal	671140811	LOZAHIC	2 820,00
18/03/2019	Budget principal	570690411	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	1 065,89
29/03/2019	Budget principal	573180711	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	1 180,53

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_229_DELIB-DE

09/07/2019	Budget principal	591620911	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	220,96
09/07/2019	Budget principal	591621011	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	144,40
09/07/2019	Budget principal	591621111	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	119,45
15/11/2019	Budget principal	616300711	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	104,52
20/11/2019	Budget principal	617000111	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	189,40
20/11/2019	Budget principal	617000211	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	22,05
20/11/2019	Budget principal	617000311	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	152,15
12/03/2020	Budget principal	638510411	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	1 161,41
12/03/2020	Budget principal	638510511	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	175,00
12/03/2020	Budget principal	638510611	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	938,45
19/03/2020	Budget principal	640030411	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	385,04
19/03/2020	Budget principal	640030511	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	1 718,53
20/03/2020	Budget principal	640200111	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	566,71
15/05/2020	Budget principal	650050111	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	52,44
15/05/2020	Budget principal	650050211	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	615,97
16/06/2020	Budget principal	655010611	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	1 414,17
16/07/2020	Budget principal	660020111	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	205,61
16/07/2020	Budget principal	660020211	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	269,56
16/07/2020	Budget principal	660020311	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	274,62
16/07/2020	Budget principal	660020411	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	211,70
03/12/2020	Budget principal	685980811	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	120,87
03/12/2020	Budget principal	686140311	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	185,24
03/12/2020	Budget principal	686140411	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	230,77
03/12/2020	Budget principal	686140511	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE/	218,17
25/02/2021	Budget principal	700771211	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	3,40

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_229_DELIB-DE

25/02/2021	Budget principal	700820511	SCIC ENERGIES RENOUV PAYS DE RANCE	57,17
28/02/2019	Budget principal	567290211	SCIC ENR PAYS DE RANCE	557,31
01/04/2020	Budget principal	642410011	GLASS SOLUTIONS - VERRE SOLUTIONS	41,40
17/09/2018	Assainissement	535410511	LES JARDINS DE L'EVRON	193,08
31/03/2020	Assainissement	642260011	IDVERDE	151,02
06/04/2021	Assainissement	708450211	IDVERDE	361,40
11/09/2018	Eau potable	534290911	EUROVIA BRETAGNE	649,68

Vu les échanges de la commission Performance publique et innovation, en date du 15 septembre 2026,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le renoncement de la restitution des garanties indiquées dans le tableau 1.
- APPROUVE la restitution des retenues de garanties mentionnées dans le tableau 2.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-